

**Académie de Besançon**

**Charte pour  
l'accompagnement  
personnalisé  
dans la voie professionnelle**



**Octobre 2012**

**Collège IEN ET - EG - IO**

## **Charte de l'accompagnement personnalisé dans la voie professionnelle Académie de Besançon**

**L'accompagnement personnalisé est un dispositif organisé qui répond à un besoin des élèves, un besoin identifié, validé et accepté.**

### **1. Un dispositif organisé**

« Les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets professionnels » (arrêté du 10 février 2009) : l'accompagnement personnalisé ne concerne donc pas tous les élèves de la même manière ni sur la même temporalité. Tous les élèves y ont droit mais il n'y a pas d'obligation d'en attribuer à tous chaque semaine.

L'accompagnement personnalisé suppose alors des contraintes qui nécessitent de s'interroger sur la motivation et la gestion d'un traitement différent entre les élèves.

Dès lors, la mise en place de ce dispositif pédagogique doit être pilotée dans un cadre souple qui laisse toute sa place à l'autonomie de l'établissement, à ses particularités et à son projet. Néanmoins, pour tous les établissements, deux facteurs restent essentiels. Ils apparaissent comme les critères majeurs de réussite :

- le pilotage de l'équipe de direction,
- le conseil pédagogique : lieu de la réflexion, il doit nourrir le projet de l'établissement.

Dans ce cadre, l'accompagnement personnalisé implique la création et/ou la mise en place de groupes dont l'organisation repose sur trois principes fondamentaux :

- la perméabilité des groupes,
- l'asymétrie des groupes,
- l'asymétrie de l'accompagnement (1, 2 ou 3 professeurs).

La mise en barrettes paraît être une des meilleures réponses à cette gestion des groupes.

Parallèlement, ce travail sur l'organisation annuelle doit s'inscrire dans une réflexion envisageant la planification sur trois ans et la définition d'objectifs par niveau (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale) qui peut aller jusque :

- l'attribution de moyens différents selon les niveaux,
- le maintien d'heures pour répondre à des besoins précis et ponctuels, en dehors de l'organisation choisie.

### **2. Un besoin identifié**

L'identification des besoins est une nécessité quelque soit le niveau de la classe. C'est une des conditions de l'efficacité du dispositif, certes en termes d'implication des équipes pédagogiques, mais surtout en termes de résultats auprès des élèves et de garantie de nouveaux acquis (qu'ils soient de l'ordre de la connaissance, de la capacité ou de l'attitude).

Cette identification prendra donc plusieurs formes :

- à l'entrée en seconde : une forme autonome et externe de l'évaluation est nécessaire, car l'établissement est dans la logique de l'accueil de nouveaux élèves. Elle peut toutefois revêtir plusieurs caractères :
  - un appui sur le livret personnel de compétences,

- une évaluation diagnostique généralisée<sup>1</sup>,
- un entretien
- ...

Toutefois, le recours à l'une de ces formes ne doit pas empêcher de se priver de l'autre. À ce titre, l'entretien tient une place particulière, car il permet de tisser des liens dès l'arrivée de l'élève, de l'impliquer dans sa formation.

- en première : la poursuite d'un diagnostic visant à l'identification des besoins des élèves doit se faire dans le cadre ordinaire de la classe, dans le prolongement de la seconde. Par ailleurs, on accordera une attention particulière aux élèves les plus fragiles dans le cadre de la préparation aux épreuves du diplôme intermédiaire.
- en terminale : au-delà d'un continuum autour des besoins identifiés des élèves, on pourra privilégier d'autres axes de travail comme :
  - la préparation aux épreuves du bac pro,
  - l'orientation et la poursuite d'études,
  - l'insertion professionnelle.

Ces diagnostics font apparaître des besoins spécifiques à chaque année de formation. D'une part, ils ne sont pas nécessairement liés aux grandes compétences transversales et, d'autre part, ils peuvent répondre à des exigences particulières de l'année de formation. Et en tout état de cause, ils permettent la création des groupes autour des besoins identifiés des élèves. Ces groupes ne peuvent donc pas être mis en place en amont et figés, sur des représentations a priori de ces besoins.

### 3. Un besoin validé

L'accompagnement personnalisé exige alors une culture commune, gage de cohérence mais aussi de légitimité d'une démarche globale d'établissement.

L'accompagnement personnalisé doit donc répondre à des objectifs communs qui doivent être validés par tous.

Pour exemples<sup>2</sup> :

#### ***Ce qui se fait en AP et répond aux objectifs de l'accompagnement personnalisé***

- En mathématiques : le programme complémentaire pour une poursuite d'études en BTS (prévu).
- En lettres-histoire-géographie : un groupe d'étude de la langue mis en place à partir des erreurs récurrentes repérées dans les copies des élèves ou « à leur demande ».
- En enseignement professionnel : un complément de formation suite à une réorientation ou une passerelle.

#### ***Ce qui se fait en AP et répond aux objectifs de l'accompagnement personnalisé à condition que***

- Dans plusieurs disciplines et spécialités :

---

<sup>1</sup> La construction d'une évaluation diagnostique généralisée peut être un moment important de la dynamique du dispositif de l'accompagnement personnalisé. Il permet de faire correspondre l'identification des besoins avec le projet global plutôt que d'utiliser un modèle déjà construit qui risque d'apparaître trop externe pour l'équipe pédagogique.

<sup>2</sup> Liste d'exemples non exhaustive de pratiques dans des établissements de l'académie.

- Des activités différentes autour du stage (rédiger un CV, une lettre de motivation ; apprendre à se présenter...) : oui, à condition que tous les travaux qui tournent autour du stage répondent à des besoins identifiés des élèves concernés. Dans le cas contraire, ces travaux entrent dans les séances ordinaires (dans le cadre de l'organisation des PFMP par l'équipe pédagogique) ou en EGLS.
- La préparation aux épreuves du baccalauréat ou du BEP. Oui, à condition que les élèves en aient besoin.
- « Le savoir, les connaissances, comment les acquérir ? ». Oui, dans des ateliers consacrés à la mémorisation et à condition qu'on ne soit pas dans une pédagogie « hors-sol ». et qu'on réponde à un besoin identifié.
- La préparation du forum post-bac : oui, mais uniquement pour les élèves qui ont un projet solide de poursuite d'études.
- La réalisation d'une robe de mariée : le travail par projet en AP peut aussi répondre à une des spécificités de la voie professionnelle. C'est une modalité dynamique porteuse de sens pour les élèves où chacun peut trouver sa place selon ses compétences. Donc, oui, mais à condition d'avoir identifié les besoins de chacun et de lui proposer ou de lui imposer des activités susceptibles de contribuer au développement de ses compétences.

### ***Ce qui se fait en AP et ne répond pas aux objectifs de l'accompagnement personnalisé***

- Dans toutes les classes et pour tous les enseignements :
  - faire participer les élèves au Téléthon.
  - poursuivre le programme disciplinaire.
  - élaborer un projet comme « la drogue et moi ». Ce type de projet ne relève absolument pas de l'accompagnement personnalisé. Il répond à un autre dispositif.
  - entreprendre la visite d'un musée.

Au-delà de ce constat sur ce qui se fait en AP, ce qui en est et n'en est pas, il y a la question de la réception du dispositif par les élèves. La culture commune des enjeux de l'AP c'est-à-dire quand tout le monde s'accorde à penser que l'accompagnement personnalisé répond au besoin identifié de l'élève conditionne la motivation des élèves.

#### **4. Un besoin accepté**

L'accompagnement personnalisé doit être exposé et expliqué aux élèves, et à leurs parents. L'élève doit comprendre pourquoi il est inscrit dans les heures d'accompagnement personnalisé. Sa motivation est entretenue au travers de :

- la réponse au besoin réel,
- la perméabilité du groupe,
- la différenciation pédagogique.

La motivation de l'élève sera également entretenue par le fait qu'il puisse suivre les progrès qu'il réalise non seulement au cours de ces heures d'accompagnement, mais également dans le cadre ordinaire de la classe.

Il paraît donc impératif d'organiser dans cette perspective des modalités de suivi. Entretien-bilan, portfolio, conseil de classe, bulletin scolaire... sont autant d'outils qui donnent à l'élève le moyen de mesurer les compétences travaillées et le cas échéant celles à développer.

### Les pistes de travail à développer

- Exploiter toutes les modalités de l'accompagnement personnalisé :
  - Aide aux devoirs et à la mémorisation en lien avec les usages numériques.
  - Approfondissement disciplinaire en vue des poursuites d'étude.
  - Préparation aux examens pour les élèves les plus fragiles.
  - Orientation et insertion professionnelle.
- Réfléchir à une organisation de l'accompagnement personnalisé sur un cycle de trois ans, autour d'un projet.
- Évaluer les stratégies mises en place pour en mesurer les effets sur les apprentissages des élèves, en classe, sur les résultats au diplôme intermédiaire, au baccalauréat professionnel.

Besançon, octobre 2012

Collège des IEN ET - EG - IO

## ANNEXES

### Exemple de calendrier de l'accompagnement personnalisé

#### **Juin**

1. Temps de concertation entre l'équipe de direction et les équipes pédagogiques. Objectif : définir l'organisation du dispositif et la répartition des services.
2. Temps de concertation entre les équipes pédagogiques. Objectifs :
  - définir les modalités d'évaluation diagnostique pour la classe de seconde ; définir les modalités d'évaluation des besoins pour les élèves des classes supérieures (cadre ordinaire de la classe, évaluations...).
  - définir les modalités d'intervention (groupes de remédiation, conférences...). Définir des stratégies qui ne se résument pas à des ateliers (notamment thématiques) dont les élèves n'auraient pas besoin.
  - définir les temps d'apprentissage en AP (durée).
  - anticiper certains besoins (exemples : de remédiation en seconde, d'orientation en terminale...).
  - anticiper l'accompagnement personnalisé sur trois ans (i-e se rappeler que tous les élèves d'une même classe n'ont pas besoin d'accompagnement personnalisé dans le même temps).

#### **Septembre**

1. Mettre en place les évaluations diagnostiques en classes de seconde ; exploiter les LPC le cas échéant.
2. Repérer les besoins dans les classes de première et de terminale.
3. Mettre en place des entretiens (classe de seconde) à condition qu'ils soient exploités (attention à la dérive "psychologisante").

#### **Octobre à mai**

1. Mettre en place les groupes selon les modalités suivantes :
  - l'éclatement du groupe classe,
  - la création de groupes autour d'un besoin clairement identifié et identique pour tous les élèves,
  - l'éclatement du groupe après une période d'apprentissage : la dispersion des élèves sur d'autres groupes adaptés à leurs besoins (fluidité des parcours).
2. Accompagner les équipes dans la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé (aide du corps d'inspection).

#### **Juin (n+1)**

1. Établir un bilan de l'accompagnement personnalisé.
2. Mesurer les premiers effets des travaux dans ce cadre sur les comportements, sur le travail en classe, sur les résultats...

## Références

### **Article D. 333-2 du Code de l'éducation (extrait) :**

« ... Des dispositifs d'accompagnement personnalisé sont mis en place pour tous les élèves selon leurs besoins dans les classes de seconde, première et terminale préparant aux baccalauréats général, technologique et professionnel. Ils comprennent des activités de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise progressive par l'élève de son parcours de formation et d'orientation. Ils prennent notamment la forme de travaux interdisciplinaires. »

### **Arrêté du 10 février 2009, relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel - BO spécial n° 2 du 19 février 2009**

Article 4 : les dispositifs d'accompagnement personnalisé s'adressent aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels. Il peut s'agir de soutien, d'aide individualisée, de tutorat, de modules de consolidation ou de tout autre mode de prise en charge pédagogique.

Les heures attribuées à chaque division pour la mise en œuvre de ces dispositifs peuvent être cumulées pour élaborer, dans le cadre du projet de l'établissement, des actions communes à plusieurs divisions.

Durée du cycle : 84 semaines

Durée horaire cycle 3 ans : 210 heures

Durée horaire annuelle moyenne indicative : 70 heures

### **Circulaire n° 2009-028 du 18-2-2009 relative à la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle à la rentrée 2009 - BO n°2 du 19 février 2009**

« Les horaires réglementaires sont, en moyenne, de 34,5 heures pour les spécialités rattachées à la grille 1 et de 33,5 heures pour les spécialités rattachées à la grille 2, ces horaires incluant l'accompagnement personnalisé. Ces horaires élèves sont établis pour le cycle de trois ans. »

### **Circulaire n° 2009-068 du 20 mai 2009 - relative à la préparation de la rentrée 2009 - BO n°21 du 21 mai 2009 :**

« .....L'accompagnement personnalisé figure au même titre et au même rang que les enseignements obligatoires. Il sera mobilisé au profit des élèves rencontrant des difficultés, et aussi de ceux qui souhaitent profiter des passerelles qui existent entre les spécialités au sein de la voie professionnelle ou entre cette dernière et les voies générales et technologique, ou encore de ceux qui ont un projet de poursuite d'études supérieures....»